

Championnats Fédéraux individuels 2013 Féminin et masculin - <u>Catégorie Excellence</u>

Art. 1 – Organisation.

- A- Le championnat féminin et le championnat masculin se déroulent scratch.
- B- Ils sont organisés en 2 phases :
 - Une première phase régionale les 21 et/ou 22 septembre 2013.
 - Une deuxième phase inter-régionale les 30 novembre et 1^{er} décembre 2013.
 - La première phase est qualificative pour la phase inter-régionale.
- C- La phase inter-régionale de chaque championnat se déroule respectivement pour l'inter région :
 - A (Alsace, Bourgogne, Champagne Ardennes, Franche-Comté et Lorraine) en Franche-Comté
 - B (Aquitaine, Languedoc Roussillon, Midi Pyrénées) en Languedoc Roussillon
 - C (Basse Normandie, Bretagne, Haute Normandie et Pays de la Loire) en Bretagne
 - D (Auvergne, Centre, Limousin et Poitou Charentes) en région Centre
 - E (Ile de France, Nord Pas de Calais et Picardie) en Picardie
 - F (Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône Alpes) en Rhône Alpes
- D- Dans chacune des phases, les égalités au score sont traitées conformément aux dispositions de l'article 23.1 du règlement sportif.

Art.2 - Participation.

- A- Les Championnats fédéraux Individuels Excellence sont ouverts aux licencié(e)s en règle avec la FFBSQ, quelle que soit leur nationalité.
- B- Moyenne retenue:
 - Femmes : Moyenne inférieure ou égale à 174
 - Hommes: Moyenne inférieure ou égale à 189

C- Listing de référence :

Le listing de référence est le listing des catégories fédérales de <u>Juin 2013</u>

<u>Les licenciés avec un "S" dans la colonne Moy</u> (moins de parties homologuées qu'exigées) sont placés dans une catégorie en fonction de leur moyenne calculée sur les 24 derniers mois, exception faite pour les "P" (première année de pratique sportive) qui sont classés automatiquement en catégorie Promotion.

Rappel : Chaque licencié(e) peut participer dans sa catégorie ou dans l'une des catégories supérieures à sa moyenne.

Art.3 - Engagements.

A- Phase Régionale:

- Le club ou le sportif licencié individuel fait parvenir, à sa ligue régionale (ou au CSR bowling de sa ligue multidisciplinaire), le bulletin d'engagement, édité et transmis par la structure fédérale concernée.
- Les droits d'engagement sont fixés à 16 € par joueuse/joueur. Le paiement se fait selon les modalités d'inscription définies par la ligue régionale (ou CSR Bowling) concernée qui fixe la date limite de réception des bulletins. Les frais de parties sont à la charge des participants.

B- Phase Interrégionale:

- Il n'y a pas de droit d'engagement, seules les parties qualificatives de cette phase sont à la charge des qualifiés et à régler (25.28 € maximum pour 8 parties) auprès de la ligue régionale organisatrice de cette phase.
- Les parties des finales de cette phase sont offertes par le CNB.

Art.4 – Phase Régionale.

- A- Elle se déroule en un lieu choisi par la ligue (ou CSR) de la région administrative.
- B- Celle-ci est responsable de l'organisation de cette phase :
 - Elle enregistre les inscriptions et en informe le CNB au plus tard 48 heures après la date de clôture des inscriptions.
 - Elle nomme le ou les arbitres,
 - Elle établit les horaires en accord avec les centres,
 - Elle attribue les pistes,
 - Elle encaisse les frais de parties (3,16 € maximum/partie) auprès des participant(e)s,
 - Elle règle les frais de parties au centre d'accueil.
- C- La phase régionale se déroule sur 3 séries de 3 lignes, consécutives ou non, avec changement de pistes à l'issue de chaque série.
- D- Le titre de Champion(ne) Régional(e) Excellence est attribué sur le total des 9 parties.
- E- Le nombre de qualifié(e)s pour la finale interrégionale est fonction du nombre d'engagé(e)s par région composant l'inter région concernée ; il est communiqué par le CNB, au moins 10 jours avant la date de la phase régionale.
- F- En cas de forfait pour la phase interrégionale, la Ligue organisatrice repêche les joueuses/joueurs dans l'ordre du classement de la phase régionale. La date limite des repêchages est fixée au Vendredi 15 novembre 2013.

Art.5 – Phase interrégionale.

- A- Elle se déroule dans chaque inter région, en un lieu choisi par la ligue régionale recevant cette phase et rassemble 24 joueuses et 48 joueurs.
- B- Celle-ci est responsable de l'organisation de cette phase :
 - Elle nomme le ou les arbitres et avertit la commission d'arbitrage,

- Elle établit les horaires en accord avec les centres,
- Elle attribue les pistes,
- Elle encaisse les frais de parties (3,16 € maximum/partie) auprès des participant(e)s pour les qualifications
- Elle règle les frais de parties au centre d'accueil et facture les parties des finales au CN Bowling.
- C- Les qualifications se déroulent sur 2 séries de 4 lignes consécutives avec changement de paires de pistes à l'issue de la première série.
- D- Les 16 premières joueuses et les 32 premiers joueurs sur les 8 premières lignes disputent 6 lignes supplémentaires en 2 séries de 3 lignes avec changement de paire de pistes à l'issue de la première série
- E- Le titre de Champion(ne) Inter-régional(e) Excellence est attribué sur le total des 14 parties.

Art. 6 - Divers.

- A- Tous les règlements de la FFBSQ sont applicables à cette épreuve.
- B- Le Comité National Bowling se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.